

ANNEXE 1 : Formulaires

 Agence de l'Eau Artois-Picardie Direction des Interventions 200 Rue Marceline Centre tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 59508 DOUAI Cedex	Agence de l'Eau Artois-Picardie Direction des Interventions 200 Rue Marceline Centre tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 59508 DOUAI Cedex
FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME DE PERFORMANCE EPURATOIRE (PPE)	Tout type de Station (hors lagunage, filtres plantés de roseaux, filtres à sable) Système d'assainissement de taille ≥ 120 kg de DBO5 (≥ 2000 EH)

Le présent document, retourné à l'Agence de l'Eau avec l'ensemble des rubriques renseignées, vaut demande de prime de performance épuratoire

A retourner (en version Excel) par mail à l'adresse suivante : ape@eau-artois-picardie.fr au plus tard le 1er Mars 2017

Délibération "Aides à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement des pollutions domestiques et assimilées" du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en vigueur

ANNEE DE FONCTIONNEMENT :

N° STATION :

NOM STATION :

N° DEPT STATION :

Certains renseignements de ce formulaire sont préremplis avec les informations de la base de données Agence. Vous avez la possibilité de les corriger dans les champs à remplir prévus à cet effet.

champs à remplir par le Maître d'Ouvrage
 informations issues de la base de données Agence

N° MAÎTRE D'OUVRAGE STATION :

NOM MAÎTRE D'OUVRAGE STATION :

(Maître d'ouvrage bénéficiaire de la prime au titre de l'année de fonctionnement 2016)

Si changement (transfert de compétence), indiquez le nom du Maître d'Ouvrage de la station :

Précisez la date à laquelle le changement a été effectif :

Commentaire :

Civilité :

Prénom et nom :

Qualité/Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Coordonnées de la personne ayant rempli le formulaire :

Civilité :

Prénom et nom :

Qualité/Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Date :

I- DONNEES GENERALES CONCERNANT LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

DATE DE MISE EN SERVICE DE LA STATION : La date est erronée, corrigez :

CAPACITE DE LA STATION :

en kg de DBO5 : en EH :

La capacité est incorrecte, corrigez en kg DBO5 : corrigez en EH :

TYPE DE STATION : La type est erroné, corrigez :

Y a-t'il un traitement spécifique du Phosphore ? ☐ Date de mise en service du traitement :

COÛT D'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION :

Indiquez le montant des dépenses de fonctionnement (personnel, fluides, produits, etc ...) constituant l'ensemble des dépenses de classe 6 du compte de résultat du gestionnaire de la station d'épuration ou du groupement de station d'épuration.

Le montant des dépenses de fonctionnement doit être exprimé en € TTC : € TTC

Commentaires libres (informations complémentaires sur les données générales) :

II- DONNEES CONCERNANT LA VALIDATION DE L'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Le manuel d'autosurveillance Système (Station + Réseaux) est-il validé ? ☐ Date de validation du MAS :

Le manuel d'autosurveillance Station est-il validé ? ☐ Date de validation du MAS :

Le manuel d'autosurveillance Réseaux est-il validé ? ☐ Date de validation du MAS :

Un projet de manuel (nouveau ou mise à jour) a été reçu à l'Agence en date du : et est en cours de validation

Les informations sur les manuels d'autosurveillance sont-elles exactes ? ☐

Si vous souhaitez apporter des correctifs ou précisions, merci de compléter le champ commentaires ci-dessous :

III- CONNAISSANCE DES INDUSTRIELS ET AUTRES ETABLISSEMENTS RACCORDES

Des industriels sont-ils raccordés sur votre réseau d'assainissement ? ☐

Si oui :

Eléments à communiquer dans le bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement demandé à l'article 20-I-2 de l'arrêté du 21/07/2015 à transmettre au Service Police des Eaux et à l'Agence de l'Eau pour le 1er mars (voir modèle téléchargeable sur le site "téléservices" de l'Agence de l'Eau, paragraphes A7 et D3)

Au minimum, les éléments suivants sont à communiquer pour chaque établissement industriel raccordé :

- Nom et Commune de l'établissement industriel
- Activité
- Modalité de raccordement : autorisation, convention ou néant
- Date de signature et durée de validité de l'autorisation ou de la convention

Un bilan des nouvelles autorisations de déversement délivrées durant l'année ainsi que le suivi des autorisations en vigueur doit nous être fourni

Commentaires libres (informations complémentaires sur les industriels raccordés) :

IV- DONNEES CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA STATION

APPORTS EXTERIEURS TRAITES SUR LA FILE EAU DE LA STATION :

La station a-t-elle reçu en 2016	- des Matières de Vidange ?	☐	point d'injection :	Volume total de matières de vidange reçu en 2016 : m ³
	- des Produits de curage ?	☐	point d'injection :	Volume total de produits de curage reçu en 2016 : m ³
	- des Graisses ?	☐	point d'injection :	Volume total de graisses reçu en 2016 : m ³
	- d'autres produits ?	☐	point d'injection :	Volume total reçu en 2016 : m ³
	Précisez le type de produit :			

ARRET DE LA STATION DANS L'ANNEE 2016 :

La station a-t-elle été mise à l'arrêt en 2016 ?

Momentanément, suite à un dysfonctionnement ? ☐
Nombre de jours d'arrêt : jours

ou arrêt définitif de la station ? ☐

Date de l'arrêt de la station :

Raccordement des effluents sur la station de :

Commentaires libres (informations complémentaires sur le fonctionnement de la station) :

V - DONNEES CONCERNANT LA GESTION DES BOUES

V-1- Description de la filière boues

Les éléments descriptifs de la filière Boues Issus de la base de données SYCLOE sont portées à votre connaissance dans l'annexe "Filière Boues" jointe au formulaire.

Etes-vous d'accord avec les informations indiquées dans l'annexe concernant :

- les équipements de la filière boues ? ☐
- Le ou les types de boues produites ? ☐
- Les capacités de stockage des boues ? ☐

Si vous souhaitez apporter des correctifs ou précisions, merci de compléter le champ commentaires ci-dessous :

Si vous produisez des boues déshydratées stockées sur une plateforme, merci de compléter les champs ci-dessous :

Hauteur de tenue en tas des boues (en m) :

Dans le cas d'une plateforme de stockage utilisée pour les boues de plusieurs stations, précisez la capacité (en m²) dédiée aux boues de la station :

V-2- Données annuelles sur la Filière Boues

L'objectif de cette rubrique est de renseigner le ou les type(s) de boues produites (liquides ou déshydratées), les quantités correspondantes et la destination finale.

La station produit :

☒ 1 seul type de boues

Il s'agit de boues ☒ Liquides

ou ☒ déshydratées

Ne remplir que la partie V-2-1 "Boues liquides produites"

Ne remplir que la partie V-2-2 "Boues déshydratées produites"

ERREUR ! Un seul choix possible

☒ plusieurs types de boues

Il s'agit de boues ☒ liquides et déshydratées

ou ☒ déshydratées (plusieurs)

Remplir les parties V-2-1 "Boues liquides produites" et V-2-2 "Boues déshydratées produites"

Ne remplir que la partie V-2-3 "Plusieurs types de boues déshydratées produites"

ERREUR ! Un seul choix possible

ERREUR ! Vous ne pouvez pas cocher à la fois "1 seul type de boues" et "plusieurs types de boues"

V-2-1- Boues liquides produites en 2016 :

Quantité de boues évacuées	Quantité de boues restées en stock au 01/01	Quantité de boues restant en stock au 31/12	Quantité de boues brutes produites	Siccité des boues		Quantité de réactifs ajoutés (polymère)	Quantité de Matières sèches produites hors réactifs
en m ³	en m ³	en m ³	en m ³	en %	en g/l	en tonnes de MS (volume solution commerciale utilisé * concentration solution)	en tonnes de MS

Destination finale des boues liquides :

☒ Sur une autre station (mélange de boues)

Mélange de boues autorisé ? ☐

Nom de la station réceptrice des boues :

Réalisation des analyses réglementaires avant mélange ? ☐

V-2-2- Boues déshydratées produites en 2016 :

Quantité de boues évacuées	Quantité de boues restées en stock au 01/01	Quantité de boues restant en stock au 31/12	Quantité de boues brutes produites	Siccité des boues	Quantité de réactifs ajoutés	Quantité de Matières sèches produites hors réactifs
en tonnes	en tonnes	en tonnes	en tonnes	en %	en tonnes de MS	en tonnes de MS
					Total réactifs	0

Détail des réactifs :

Chaux vive (taux chaux vive*1,32)	
Chaux éteinte (taux chaux éteinte*1)	
Chlorure ferrique (volume utilisé * densité * %solution commerciale)	
Polymère (volume solution commerciale utilisé * concentration solution)	
Autre réactif	
Préciser :	

Destination finale des boues déshydratées :

☒ Epandage agricole

Autorisation épandage (étude plan épandage, Arrêté Préfectoral) ? ☐

Registre d'épandage tenu à jour ☐

Réalisation des analyses réglementaires et respect des fréquences ? ☐

Réalisation du bilan agronomique ? ☐

Message SANDRE "plan" transmis ? ☐

Message SANDRE "bilan" transmis ? ☐

V-2-3- Plusieurs types de boues déshydratées produites en 2016 :

Nom du 1^{er} type de boues déshydratées :

Nom du 2^{ème} type de boues déshydratées :
 Nom du 3^{ème} type de boues déshydratées :

Type de boues déshydratées	Quantité de boues évacuées	Quantité de boues restées en stock au 01/01	Quantité de boues restant en stock au 31/12	Quantité de boues brutes produites	Siccité des boues	Quantité de réactifs ajoutés		Quantité de Matières sèches produites hors réactifs
	en tonnes	en tonnes	en tonnes	en tonnes	en %	en tonnes de MS		en tonnes de MS
1 ^{er} type Boues centrifugeuses						Total réactifs	0	
2 ^{ème} type Boues séchées						Total réactifs	0	
3 ^{ème} type Boues centrifugeuses (pollution cadmium)						Total réactifs	0	

Détail des réactifs :	1er type	2ème type	3ème type
Chaux vive (taux chaux vive*1.32)			
Chaux éteinte (taux chaux éteinte*1)			
Chlorure ferrique (volume utilisé * densité * %solution commerciale)			
Polymère (volume solution commerciale utilisé * concentration solution)			
Autre réactif			
Précisez :			

Destination finale des boues déshydratées (1^{er} type) :

Autorisation épandage (étude plan épandage, Arrêté Préfectoral) ? ☐
 Réalisation des analyses réglementaires et respect des fréquences ? ☐
 Message SANDRE "plan" transmis ? ☐
 Registre d'épandage tenu à jour ☐
 Réalisation du bilan agronomique ? ☐
 Message SANDRE "bilan" transmis ? ☐

Destination finale des boues déshydratées (2^{ème} type) :

Nom et commune d'implantation de la plateforme :
 Synthèse du registre d'activité de la plateforme transmise au SATEGE (ou à la MUAD dans l'Aisne) ? ☐

Destination finale des boues déshydratées (3^{ème} type) :

Mise en décharge autorisée ? ☐
 Nom et commune d'implantation de la décharge :

V- VALORISATION DES DONNEES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Pour les agglomérations de taille supérieure ou égale à 120 ka de DBO5 (2010 EH), l'arrêté du 21/07/2015 impose la production d'un bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement (cf article 20 - I-2) à transmettre avant le 1er mars au Service de Police des Eaux et à l'Agence de l'Eau.

Il est en particulier demandé une analyse critique du fonctionnement du système d'assainissement (station et réseau).

La présentation de cette analyse est prise en compte dans le coefficient de modulation autosurveillance appliqué à la prime de performance.

Un modèle de bilan annuel de fonctionnement est téléchargeable sur le site "téléservices" de l'Agence de l'Eau.

Les éléments d'analyse et de synthèse du fonctionnement du système d'assainissement dans sa globalité (station et réseau) figurent au paragraphe F de ce modèle.

Au minimum, les éléments suivants sont à communiquer :

- Tableau de synthèse des résultats de l'année et comparaison avec les 2 ou 3 années précédentes
- Éléments d'analyse et de conclusion :
 - * Points forts
 - * Points sensibles
 - * Dysfonctionnements
 - * Programme d'amélioration

L'avez-vous déjà transmis pour l'année de fonctionnement 2016 ? ☐ à quelle date ?

Commentaires libres (informations complémentaires sur le bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement) :

 Agence de l'Eau Artois-Picardie Direction des Interventions 200 Rue Marceline Centre tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 59508 DOUAI Cedex	FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME DE PERFORMANCE EPURATOIRE (PPE)	Tout type de Station (hors lagunage, filtres plantés de roseaux, filtres à sable)	Système d'assainissement de taille < 120 kg de DBO5 (< 2000 EH)
---	--	---	---

Le présent document, retourné à l'Agence de l'Eau avec l'ensemble des rubriques renseignées, vaut demande de prime de performance épuratoire

A retourner (en version Excel) par mail à l'adresse suivante : ape@eau-artois-picardie.fr au plus tard le 1er Mars 2017

Délégation "Aider à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement des pollutions domestiques et assimilées" du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en vigueur

ANNEE DE FONCTIONNEMENT : 2016 N° STATION : NOM STATION : N° DEPT STATION :	Certains renseignements de ce formulaire sont préremplis avec les informations de la base de données Agence. Vous avez la possibilité de les corriger dans les champs à remplir prévus à cet effet. champs à remplir par le Maître d'Ouvrage informations issues de la base de données Agence
N° MAÎTRE D'OUVRAGE STATION : NOM MAÎTRE D'OUVRAGE STATION : (Maître d'ouvrage bénéficiaire de la prime au titre de l'année de fonctionnement 2016) Si changement (transfert de compétence), indiquez le nom du Maître d'Ouvrage de la station : Précisez la date à laquelle le changement a été effectif : Commentaire :	
Civilité : Prénom et nom : Qualité/Fonction : Téléphone : E-mail :	
Coordonnées de la personne ayant rempli le formulaire : Civilité : Prénom et nom : Qualité/Fonction : Téléphone : E-mail :	
Date :	

I- DONNEES GENERALES CONCERNANT LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

DATE DE MISE EN SERVICE DE LA STATION : La date est erronée, corrigez :

CAPACITE DE LA STATION :

en kg de DBO5 : en EH :

La capacité est incorrecte, corrigez en kg DBO5 : corrigez en EH :

TYPE DE STATION : La type est erroné, corrigez :

Y a-t-il un traitement spécifique du Phosphore ? ☐ Date de mise en service du traitement :

COUT D'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION :

Indiquez le montant des dépenses de fonctionnement (personnel, fluides, produits, etc ...) constituant l'ensemble des dépenses de classe 6 du compte de résultat du gestionnaire de la station d'épuration ou du groupement de station d'épuration.

Le montant des dépenses de fonctionnement doit être exprimé en € TTC : € TTC

Commentaires libres (Informations complémentaires sur les données générales) :

II- DONNEES CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA STATION

ARRET DE LA STATION DANS L'ANNEE 2016 :

La station a-t-elle été mise à l'arrêt en 2016 ?

Momentanément, suite à un dysfonctionnement ? ☐

Nombre de jours d'arrêt : jours

ou arrêt définitif de la station ? ☐

Date de l'arrêt de la station :

Raccourcissement des effluents sur la station de :

Commentaires libres (Informations complémentaires sur le fonctionnement de la station) :

III - DONNEES CONCERNANT LA GESTION DES BOUES

III-1- Description de la filière boues

Les éléments descriptifs de la filière Boues issus de la base de données SYCLOE sont portées à votre connaissance dans l'annexe "Filière Boues" jointe au formulaire.

Etes-vous d'accord avec les informations indiquées dans l'annexe concernant :

- les équipements de la filière boues ? ☐
- Le ou les types de boues produites ? ☐
- Les capacités de stockage des boues ? ☐

Si vous souhaitez apporter des correctifs ou précisions, merci de compléter le champ commentaires ci-dessous :

Si vous produisez des boues déshydratées stockées sur une plateforme, merci de compléter les champs ci-dessous :

Hauteur de tenue en tas des boues (en m) :

Dans le cas d'une plateforme de stockage utilisée pour les boues de plusieurs stations, précisez la capacité (en m²) dédiée aux boues de la station :

III-2- Données annuelles sur la Filière Boues

L'objectif de cette rubrique est de renseigner le ou les type(s) de boues produites (liquides ou déshydratées), les quantités correspondantes et la destination finale.

La station produit des boues :

ou ☒ Liquides Ne remplir que la partie III-2-1 "Boues liquides produites" ERREUR ! Un seul choix possible
☒ déshydratées Ne remplir que la partie III-2-2 "Boues déshydratées produites"

III-2-1- Boues liquides produites en 2016 :

Quantité de boues évacuées	Quantité de boues restées en stock au 01/01	Quantité de boues restant en stock au 31/12	Quantité de boues brutes produites	Siccité des boues		Quantité de réactifs ajoutés (polymère)	Quantité de Matières sèches produites hors réactifs
en m ³	en m ³	en m ³	en m ³	en %	en g/l	en tonnes de MS (volume solution commerciale utilisé * densité solution)	en tonnes de MS

Destination finale des boues liquides :

☐ Sur une autre station (mélange de boues)

Mélange de boues autorisé ? ☐ Nom de la station réceptrice des boues :

Réalisation des analyses réglementaires avant mélange ? ☐

III-2-2- Boues déshydratées produites en 2016 :

Quantité de boues évacuées	Quantité de boues restées en stock au 01/01	Quantité de boues restant en stock au 31/12	Quantité de boues brutes produites	Siccité des boues	Quantité de réactifs ajoutés	Quantité de Matières sèches produites hors réactifs
en tonnes	en tonnes	en tonnes	en tonnes	en %	en tonnes de MS	en tonnes de MS
					Total réactifs	0

Détail des réactifs :

Chaux vive (taux chaux vive*1,32)	
Chaux éteinte (taux chaux éteinte*1)	
Chlorure ferrique (volume utilisé * densité * %solution commerciale)	
Polymère (volume solution commerciale utilisé * concentration solution)	
Autre réactif	
Principe	

Destination finale des boues déshydratées :

☐ Epandage agricole

Autorisation épandage (étude plan épandage, Arrêté Préfectoral) ? ☐

Réalisation des analyses réglementaires et respect des fréquences ? ☐

Message SANDRE "plan" transmis ? ☐

Registre d'épandage tenu à jour ☐

Réalisation du bilan agronomique ? ☐

Messagerie SANDRE "bilan" transmis ? ☐

IV- VALORISATION DES DONNEES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Pour les agglomérations de taille inférieure à 120 kg de DBO5 (2000 EH), l'arrêté du 21/07/2015 impose la production d'un bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement pour l'année N (cf article 20 - II-2) à transmettre avant le 1er mars de l'année N+1 au Service de Police des Eaux et à l'Agence de l'Eau.

(Un bilan tous les 2 ans pour les stations de capacité inférieure à 30 kg de DBO5, 500 EH).

message automatique en fonction de la taille

☐
☐

Commentaires libres (Informations complémentaires sur le bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement) :

 Agence de l'Eau Artois-Picardie Direction des Interventions 200 Rue Marceline Centre tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 59508 DOUAI Cedex		
FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME DE PERFORMANCE EPURATOIRE (PPE)	Station de type : - Lagunage - Filtres Plantés de Roseaux - Filtres à sable	Système d'assainissement de taille ≥ 120 kg de DBO5 (≥ 2000 EH)

Le présent document, retourné à l'Agence de l'Eau avec l'ensemble des rubriques renseignées, vaut demande de prime de performance épuratoire

A retourner (en version Excel) par mail à l'adresse suivante : ape@eau-artois-picardie.fr au plus tard le 1er Mars 2017

Délibération "Aides à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement des pollutions domestiques et assimilées" du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en vigueur

ANNEE DE FONCTIONNEMENT :		2016
N° STATION :		
NOM STATION :		
N° DEPT STATION :		

Certains renseignements de ce formulaire sont préremplis avec les informations de la base de données Agence. Vous avez la possibilité de les corriger dans les champs à remplir prévus à cet effet.

 champs à remplir par le Maître d'Ouvrage
 informations issues de la base de données Agence

N° MAÎTRE D'OUVRAGE STATION :		
NOM MAÎTRE D'OUVRAGE STATION :		
(Maître d'ouvrage bénéficiaire de la prime au titre de l'année de fonctionnement 2016)		
Si changement (transfert de compétence), indiquez le nom du Maître d'Ouvrage de la station		
Précisez la date à laquelle le changement a été effectif :		
Commentaire :		

Coordonnées de la personne représentant le **Maître d'Ouvrage** bénéficiaire de la prime de performance :

Civilité :
 Prénom et nom :
 Qualité/Fonction :
 Téléphone :
 E-mail :

Coordonnées de la personne ayant rempli le formulaire :

Civilité :
 Prénom et nom :
 Qualité/Fonction :
 Téléphone :
 E-mail :

Date :

I- DONNEES GENERALES CONCERNANT LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

DATE DE MISE EN SERVICE DE LA STATION : La date est erronée, corrigez :

CAPACITE DE LA STATION :
 en kg de DBO5 : en EH :
 La capacité est incorrecte, corrigez en kg DBO5 : corrigez en EH :

TYPE DE STATION :
 Le type est erroné, corrigez :

COUT D'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION :

Indiquez le montant des dépenses de fonctionnement (personnel, fluides, produits, etc...) constituant l'ensemble des dépenses de classe 6 du compte de résultat du gestionnaire de la station d'épuration ou du groupement de station d'épuration.

Le montant des dépenses de fonctionnement doit être exprimé en € TTC : € TTC

Commentaires libres (Informations complémentaires sur les données générales) :

II- DONNEES CONCERNANT LA VALIDATION DE L'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

Le manuel d'autosurveillance Système (Station + Réseaux) est-il validé ? ☐ Date de validation du MAS :

Le manuel d'autosurveillance Station est-il validé ? ☐ Date de validation du MAS :

Le manuel d'autosurveillance Réseaux est-il validé ? ☐ Date de validation du MAS :

Un projet de manuel (nouveau ou mise à jour) a été reçu à l'Agence en date du : et est en cours de validation

Les informations sur les manuels d'autosurveillance sont-elles exactes ? ☐

Si vous souhaitez apporter des correctifs ou précisions, merci de compléter le champ commentaires ci-dessous :

III- CONNAISSANCE DES INDUSTRIELS ET AUTRES ETABLISSEMENTS RACCORDES

Des industriels sont-ils raccordés sur votre réseau d'assainissement ? ☐

Si oui :

Eléments à communiquer dans le bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement demandé à l'article 20-I-2 de l'arrêté du 21/07/2015 à transmettre au Service Police des Eaux et à l'Agence de l'Eau pour le 1er mars (voir modèle téléchargeable sur le site "téléservices" de l'Agence de l'Eau, paragraphes A7 et D3)

Au minimum, les éléments suivants sont à communiquer pour chaque établissement industriel raccordé :

- Nom et Commune de l'établissement industriel
- Activité
- Modalité de raccordement : autorisation, convention ou néant
- Date de signature et durée de validité de l'autorisation ou de la convention

Un bilan des nouvelles autorisations de déversement délivrées durant l'année ainsi que le suivi des autorisations en vigueur doit nous être fourni

Commentaires libres (informations complémentaires sur les industriels raccordés) :

IV- DONNEES CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA STATION

ARRET DE LA STATION DANS L'ANNEE 2016 :

La station a-t-elle été mise à l'arrêt totalement en 2016 ?

Momentanément, suite à un dysfonctionnement ? ☐
Nombre de jours d'arrêt : jours

ou arrêt définitif de la station ? ☐
Date de l'arrêt de la station :

Raccordement des effluents sur la station de :

Commentaires libres (informations complémentaires sur le fonctionnement de la station) :

V - DONNEES CONCERNANT LA GESTION DES BOUES

Nombre de bassins ou de filtres : Présence d'un prétraitement ?
Débourbeur ?

Informations sur le curage :

Les bassins de la lagune ou les filtres ont-ils déjà été curés ?
si oui en quelle année ? date exacte si connue ?

Si le curage a été réalisé en 2016, renseignez les éléments suivants :

Destination finale des boues curées en 2016 ? **Épandage agricole**
Les analyses des boues avant épandage ont-elles été faites conformément à la réglementation ?
Avez-vous transmis le message SANDRE plan d'épandage ?

Quantité de boues évacuées	Siccité des boues		Quantité de Matières sèches correspondante
en m ³	en %	en g/l	en tonnes de MS

Informations sur le niveau de boues :

Une bathymétrie a-t-elle déjà été réalisée ?
si oui en quelle année ? date exacte si connue ?
Rapport de bathymétrie disponible ? à transmettre si bathymétrie réalisée en 2016

Quel est le % d'envasement (taux de boue) ? %
(résultat de la bathymétrie pour les lagunes ou estimation pour les filtres)
Au regard du niveau de boues, le curage est-il nécessaire ?
Si oui, nombre de bassins ou filtres concernés : Bassin 1 ou Filtre 1 %
Bassin 2 ou Filtre 2 %
Bassin 3 ou Filtre 3 %

Des analyses des boues à curer ont-elles été réalisées ?
Le curage est-il programmé ?
Si oui, en quelle année ? (prévisionnelle)

Commentaire :

Commentaires libres (informations complémentaires sur la gestion des boues) :

VI- VALORISATION DES DONNEES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Pour les agglomérations de taille supérieure ou égale à 120 kg de DBO5 (2000 EH), l'arrêté du 21/07/2015 impose la production d'un bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement (cf article 20 - I-2) à transmettre avant le 1er mars au Service de Police des Eaux et à l'Agence de l'Eau.

Il est en particulier demandé une analyse critique du fonctionnement du système d'assainissement (station et réseau).

La présentation de cette analyse est prise en compte dans le coefficient de modulation autosurveillance appliqué à la prime de performance.

Un modèle de bilan annuel de fonctionnement est téléchargeable sur le site "téléservices" de l'Agence de l'Eau.

Les éléments d'analyse et de synthèse du fonctionnement du système d'assainissement dans sa globalité (station et réseau) figurent au paragraphe F de ce modèle.

Au minimum, les éléments suivants sont à communiquer :

- Tableau de synthèse des résultats de l'année et comparaison avec les 2 ou 3 années précédentes
- Éléments d'analyse et de conclusion :
 - * Points forts
 - * Points sensibles
 - * Dysfonctionnements
 - * Programme d'amélioration

L'avez-vous déjà transmis pour l'année de fonctionnement 2016 ? à quelle date ?

Commentaires libres (informations complémentaires sur le bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement) :

 Agence de l'Eau Artois-Picardie Direction des Interventions 200 Rue Marcelins Centre tertiaire de l'Asperal - BP 80818 59508 DOUAI Cedex	Station de type : - Lagunage - Filtres Plantés de Roseaux - Filtres à sable	Système d'assainissement de taille ≥ 120 kg de DBO5 (≥ 2000 EH)
FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME DE PERFORMANCE EPURATOIRE (PPE)		

Le présent document, retourné à l'Agence de l'Eau avec l'ensemble des rubriques renseignées, vaut demande de prime de performance épuratoire

A retourner (en version Excel) par mail à l'adresse suivante : ape@eau-artois-picardie.fr au plus tard le 1er Mars 2017

Délégation "Aides à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement des pollutions domestiques et assimilées" du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en vigueur

ANNEE DE FONCTIONNEMENT :	2016
N° STATION :	
NOM STATION :	
N° DEPT STATION :	

Certains renseignements de ce formulaire sont préremplis avec les informations de la base de données Agence. Vous avez la possibilité de les corriger dans les champs à remplir prévus à cet effet.

champs à remplir par le Maître d'Ouvrage
 Informations Issues de la base de données Agence

N° MAITRE D'OUVRAGE STATION :	
NOM MAITRE D'OUVRAGE STATION :	
(Maître d'ouvrage bénéficiaire de la prime au titre de l'année de fonctionnement 2016)	
Si changement (transfert de compétence), indiquez le nom du Maître d'Ouvrage de la station :	
Précisez la date à laquelle le changement a été effectif :	
Commentaire :	

Coordonnées de la personne représentant le Maître d'Ouvrage bénéficiaire de la prime de performance :

Civilité :
Prénom et nom :
Qualité/Fonction :
Téléphone :
E-mail :

Coordonnées de la personne ayant rempli le formulaire :

Civilité :
Prénom et nom :
Qualité/Fonction :
Téléphone :
E-mail :

Date :

I- DONNEES GENERALES CONCERNANT LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

DATE DE MISE EN SERVICE DE LA STATION : La date est erronée, corrigez :

CAPACITE DE LA STATION :
en kg de DBO5 : en EH :
La capacité est incorrecte, corrigez en kg DBO5 : corrigez en EH :

TYPE DE STATION :
Le type est erroné, corrigez :

COUT D'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION :

Indiquez le montant des dépenses de fonctionnement (personnel, énergie, produits, etc.) constatant l'entretien des équipements de la station d'épuration ou du groupement de station d'épuration

Le montant des dépenses de fonctionnement doit être exprimé en € TTC : € TTC

Commentaires libres (Informations complémentaires sur les données générales) :

II- DONNEES CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA STATION

ARRET DE LA STATION DANS L'ANNEE 2016 :

La station a-t-elle été mise à l'arrêt totalement en 2016 ?

Momentanément, suite à un dysfonctionnement ? ☐

Nombre de jours d'arrêt : jours

ou arrêt définitif de la station ? ☐

Date de l'arrêt de la station :

Raccordement des effluents sur la station de :

Commentaires libres (Informations complémentaires sur le fonctionnement de la station) :

III - DONNEES CONCERNANT LA GESTION DES BOUES

Nombre de bassins ou de filtres :

Présence d'un prétraitement ? ☐

Déboureur ? ☐

Informations sur le curage :

Les bassins de la lagune ou les filtres ont-ils déjà été curés ? ☐

si oui en quelle année ?

date exacte si connue ?

Si le curage a été réalisé en 2016, renseignez les éléments suivants :

Destination finale des boues curées en 2016 ?

Les analyses des boues avant épandage ont-elles été réalisées conformément à la réglementation ? ☐

Avez-vous transmis le formulaire SANDRE plan d'épandage ? ☐

Quantité de boues évacuées	Siccité des boues	Quantité de Matières sèches correspondante
en m ³	en %	en g/l

Informations sur le niveau de boues :

Une bathymétrie a-t-elle déjà été réalisée ? ☐

si oui en quelle année ?

date exacte si connue ?

Rapport de bathymétrie disponible ? ☐

à transmettre si bathymétrie réalisée en 2016

Quel est le % d'envasement (taux de boue) ?

(résultat de la bathymétrie pour les lagunes ou estimation pour les filtres)

Au regard du niveau de boues, le curage est-il nécessaire ? ☐

Si oui, nombre de bassins ou filtres concernés :

Commentaire :

Des analyses des boues à curer ont-elles été réalisées ? ☐

Le curage est-il programmé ? ☐

Si oui, en quelle année ? (prévisionnelle)

Commentaires libres (Informations complémentaires sur la gestion des boues) :

IV- VALORISATION DES DONNEES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Pour les agglomérations de taille inférieure à 120 kg de DBO5 (2000 EH), l'arrêté du 21/07/2015 impose la production d'un bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement pour l'année N (cf article 20 - II-2) à transmettre avant le 1er mars de l'année N+1 au Service de Police des Eaux et à l'Agence de l'Eau.

(Un bilan tous les 2 ans pour les stations de capacité inférieure à 30 kg de DBO5, 500 EH).

message automatique en fonction de la taille

☐☐

Commentaires libres (Informations complémentaires sur le bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement) :